



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 13 avril 2026*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché n°2025-037DTIST – Accord-cadre pour les travaux de maintenance des infrastructures communautaires – Lot 2 « Travaux d'étanchéité »**

L'An Deux Mille Vingt Six, le 13 avril à 9h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**Présents :**

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Laurent PAPAZIAN, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Jean-Michel SAVELLI, Carulina COLOMBANI

**Pouvoirs :**

Pierre ORSINI à Gilles SIMEONI

**Absents :**

Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

Bureau du 13 avril 2026

Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20260413-BUR-AG-26-016-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2026  
Date de réception préfecture : 23/04/2026

**OBJET : Attribution du marché n°2025-037DTIST – Accord-cadre pour les travaux de maintenance des infrastructures communautaires – Lot 2 « Travaux d'étanchéité »**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026, qui délègue attributions au Bureau dans le domaine de la commande publique :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres dont le montant est compris entre les seuils applicables aux procédures adaptées (MAPA) et les seuils de procédure formalisée prévus par le droit de la commande publique ;

Considérant la consultation lancée le 9 décembre 2025 sous forme de marché à procédure adaptée ouverte, pour l'attribution du marché public n°2025-037DTIST : Accord-cadre pour les travaux de maintenance des infrastructures communautaires – Lot 2 « Travaux d'étanchéité », avec une date limite de réception des offres fixée au 23 janvier 2026 à 13h00 ;

Vu l'analyse des offres et le rapport établi par la Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia présenté au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**ATTRIBUE (À l'unanimité)**

Le marché public n°2025-037DTIST : Accord-cadre pour les travaux de maintenance des infrastructures communautaires – Lot 2 « Travaux d'étanchéité », à la société TEC – Travaux Etanchéité Corse, sise 20620 BIGUGLIA (SIRET n°490 995 883 00025) pour un montant minimum de 2000 € HT et un montant maximum de 140 000,00 € HT (montant DQE : 44 530 € HT) pour une période de 12 mois ;

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia – 7DT – 7MAINT ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*